

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° PP-2021-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1297-2020

Le projet de règlement n° PP-2021-25 a pour objet de :

- 1) Ajouter une règle d'interprétation relative à une mesure de contingentement aux usages autorisés ou interdits aux grilles des spécifications ([art. 2.13](#)).
- 2) Autoriser un abri d'auto attenant à un garage détaché, à la condition d'être implanté en cour latérale ou arrière, aux distances minimales indiquées au tableau et selon les dispositions applicables à un garage détaché ([art. 5.2.4 — Tableau 25](#)).
- 3) Autoriser qu'un garage détaché (construction accessoire à usage habitation), à la condition d'être implanté en cour arrière, excède la largeur du mur avant du bâtiment principal ([art. 5.2.11 — Tableau 32](#)).
- 4) Remplacer, par 2, le nombre minimal de cases de stationnement pour les usages H2 – Habitation bifamiliale et trifamiliale, H3 et H4 – Habitation multifamiliale, H5 – Habitation collective et Habitation – multiple ([art. 9.1.5 – Tableau 45](#)).

1297-2020 – Annexe 3 — Grilles des spécifications

- 1) Ajouter, à la grille des spécifications U-700, les usages C1-02, C1-04 et C2-04 à la ligne « Usages spécifiquement interdits » des classes « C1 — Commerce et service de première nécessité » et « C2 — Commerce local » ([annexe 3 - Grille des spécifications](#)).

- 2) Ajouter, à la grille des spécifications U-701, une note particulière afin de contingerer à 2 le nombre d'usages « pharmacie » visés aux codes C1-02 et C2-04 (annexe 3 - Grille des spécifications).
- 3) Ajouter, aux grilles des spécifications U-702, U-705, U-719, PÉRIU-502, RU-623 et V-802, l'usage C1-02 à la ligne « Usages spécifiquement interdits » de la classe « C1 — Commerce et service de première nécessité » (annexe 3 - Grille des spécifications).
- 4) Ajouter, aux grilles des spécifications U-706 et PÉRIU-500, l'usage C2-04 à la ligne « Usages spécifiquement interdits » de la classe « C2 — Commerce local » (annexe 3 - Grille des spécifications).
- 5) Ajouter, aux grilles des spécifications U-711, U-713, U-717 et PÉRIU-501, les usages C1-02 et C2-04 à la ligne « Usages spécifiquement interdits » des classes « C1 — Commerce et service de première nécessité » et « C2 — Commerce local » (annexe 3 - Grille des spécifications).

Ce premier de règlement contient certaines dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Un avis public suivra à cet effet au cours des prochains jours.